

VOLUME 5  
NUMÉRO 1  
MAI 2007

# Le Doyen

BULLETIN DU CONSEIL DES AÎNÉS

## Êtes-vous heureux ?

COLLABORATION AVEC LA CHAMBRE DES NOTAIRES

Le Conseil des aînés a collaboré avec la Chambre des notaires à l'élaboration d'un projet visant la diffusion d'informations sur différents services s'adressant plus particulièrement aux aînés et dispensés par les notaires.

Dans ce contexte, un sondage mené auprès de personnes de 55 ans ou plus révèle que 80 % d'entre eux se disent heureux. Par contre, la santé et l'autonomie sont les éléments qui inquiètent le plus les gens de 55 ans ou plus. (La suite à la p. 7)

Mot du président p.2

Message de la ministre responsable des Aînés p.3

Présentation des membres votants p.4

Ce qui se passe au Conseil p.6

Événements et activités p.9

Place aux membres p.10

Actions gouvernementales commentées p.11

Écho de nos régions p.12



## LES MEMBRES DU CONSEIL DES AÎNÉS

**Georges Lalande – président**

RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

**Jacques Demers – vice-président**

RÉGION DE L'ESTRIE

**Maurice Auger**

RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

**Madeleine Bélanger**

RÉGION DE L'ESTRIE

**Sonia Bouladian**

RÉGION DE MONTRÉAL

**Claude Durand**

RÉGION DE LANAUDIÈRE

**Francine Du Sault Claveau**

RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

**René-Jean Fournier**

RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE

**Maud Malval Gilles**

RÉGION DE LAVAL

**Diane Goulet**

RÉGION DE L'OUTAOUAIS

**Margaret C. Kiely**

RÉGION DE MONTRÉAL

**Eddie McGrath**

RÉGION DE LAVAL

## LES MEMBRES D'OFFICE

**Jean-Louis Bazin**

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS  
ET DE LA CONDITION FÉMININE

**Sonia Beaudoin**

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**Francine Cloutier**

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

**Claude Martin**

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

**Jean-Yves Simard**

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SERVICES SOCIAUX

**Suzanne Gauthier**

MINISTÈRE DE L'EMPLOI  
ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

## RESPONSABLE DU BULLETIN

**Annie Michaud**

AGENTE DE RECHERCHE

## PRODUCTION DU BULLETIN

**Monique des Rivières**

COORDINATION

**Lepire Design**

GRAPHISME

**Nadia Berghella**

ILLUSTRATIONS

## PUBLICATIONS

*Le Bulletin de même que la plupart des autres publications du Conseil des aînés sont disponibles gratuitement sur demande ou sur le site Internet du Conseil des aînés.*

## Conseil des aînés

900, boulevard René-Lévesque Est

8<sup>e</sup> étage, bureau 810

Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : 418 643-0071

Sans frais : 1 877 657-2463

Télécopieur : 418 643-1916

Courriel : aines@conseil-des-aines.qc.ca

Site Internet : www.conseil-des-aines.qc.ca

Dépôt légal – 2007

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque et archives Canada

ISSN-1913-3960 (imprimé)

ISSN-1913-3979 (en ligne)

Gouvernement du Québec

# Mot du président

**Les 13 et 14 février dernier, se tenait une commission parlementaire relativement au « Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés ». C'était l'occasion pour le Conseil des aînés et les organismes et associations représentant les aînés de faire valoir leur point de vue, non seulement sur la pertinence de maintenir le Conseil comme organisme d'État, mais tout autant de présenter leur vision propre de la condition des personnes aînées au Québec.**

**T**out d'abord, prenons acte que l'ensemble des organismes qui se sont fait entendre devant la Commission parlementaire de la culture ont unanimement recommandé aux députés membres de cette commission qu'il était impératif que le Conseil des aînés puisse être maintenu en permanence comme organisme d'État mais encore plus, que des ressources humaines et financières additionnelles y soient affectées, pour tenir compte de la conjoncture actuelle du vieillissement accéléré de la population québécoise.

Quant au Conseil des aînés, il a rappelé les principaux paramètres des changements démographiques actuels et les perspectives d'avenir qui se profilent à l'horizon. Il n'y a pas si longtemps, on prenait sa retraite pour dix ou quinze ans. Dans les années qui viennent, ce sera pour vingt ou vingt-cinq ans. Le Conseil a tenu à réaffirmer, dès lors, que dans cette conjoncture où la société est en train de changer profondément sa morphologie des âges, sans parler de l'incidence significative des développements culturels principalement apportés par les nouveaux arrivants québécois, il devient nécessaire de redoubler d'efforts pour redessiner nos façons de faire.

Que l'on pense, entre autres, au milieu du travail, à la retraite progressive, à l'éventuel retour au travail des retraités, à l'âge légal de la retraite, au revenu personnel nécessaire pendant une période de plus de vingt ans, à l'habitation et au design résidentiel, aux services de santé, à l'organisation des sports et des loisirs dans les municipalités, au rôle de chacun dans sa famille et dans sa communauté, à l'engagement social et au bénévolat, à l'apprentissage et à la transmission des savoirs, etc. De même, comment oublier le questionnement éthique relatif aux enjeux du vieillissement comme l'obligation à la dignité humaine, le respect des personnes quel que soit leur âge, l'autonomie individuelle, le sens de la vie, les décisions de fin de vie, les responsabilités filiales entre les générations, la justice distributive, l'équité et les relations intergénérationnelles, etc.?





.....

**Le Conseil appelle  
la tenue imminente  
d'États généraux des âges  
sur les changements  
démographiques.**

Toutes ces questions qui demeurent largement sans réponse aujourd'hui devraient nous inciter, plus que jamais, à revisiter le pacte social québécois issu de la Révolution tranquille des années 60, pour s'ajuster à la nouvelle réalité d'un Québec du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est pour cette raison que le Conseil des aînés, à l'instar des grandes associations d'aînés du Québec, des Tables régionales de concertation des aînés et des quelque 1 000 personnes entendues lors de la consultation gouvernementale de 2005 sur « La pleine participation des aînés au développement du Québec », appelle de tous ses vœux la tenue imminente d'assises générales ou d'états généraux des âges pour tenir compte des changements démographiques.

C'est ce contexte particulier du Québec, qui connaît un vieillissement accéléré de sa population, qui a incité le Conseil à demander en commission parlementaire un élargissement de la portée de ses travaux et de ses actions pour y inclure spécifiquement la question du vieillissement collectif; il a ainsi recommandé de renommer le Conseil en y ajoutant cette notion : « Conseil des aînés et du vieillissement ».

Dans cette perspective, il est essentiel que le Conseil des aînés puisse jouer à fond son rôle phare et d'animation des citoyens autour des enjeux liés aux changements démographiques et conséquemment être pourvu des ressources humaines et financières appropriées, ce qui n'est pas le cas actuellement. Conclure autrement serait un indicateur inquiétant de l'importance que l'État accorde aux principaux acteurs des changements sociaux qui sont aujourd'hui et seront de plus en plus les personnes âgées de demain. n

**Georges Lalande**

*Président du Conseil des aînés du Québec*

## **Message de la ministre responsable des Aînés, M<sup>me</sup> Marguerite Blais**

**C'**est avec enthousiasme que j'entreprends le mandat qui m'a été confié par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, à titre de ministre responsable des Aînés. La création d'un tel poste démontre une fois de plus l'importance que le gouvernement accorde au rôle et à l'apport considérable des personnes âgées à la société québécoise.

Dans la foulée des changements démographiques importants que connaît le Québec, ce mandat en est un majeur. Toute une génération de personnes âgées souhaite contribuer au développement – social, économique et culturel – de la société québécoise. Il s'agit d'une richesse incontournable pour le Québec d'aujourd'hui et il nous appartient, comme gouvernement, de prendre les mesures nécessaires pour leur confirmer la place qui leur revient.

Avec mes collègues du conseil des ministres, j'aurai à m'assurer de la cohérence des actions gouvernementales et de la prise en compte de l'ensemble des besoins des personnes âgées actives, mais aussi de celles en perte d'autonomie et plus vulnérables.

Appuyée par l'expertise du personnel du ministère de la Famille et des Aînés, dont le Secrétariat aux aînés, et du Conseil des aînés, je travaillerai en étroite collaboration avec vous, celles et ceux qui représentez les intérêts des personnes âgées du Québec. Je suis convaincue qu'ensemble nous réaliserons les changements qui favoriseront une pleine participation des personnes âgées au développement du Québec pour les générations présentes et futures. n





HUMOUR  
ET CITATIONS

# Vieillesse et sagesse

« La sagesse de l'homme qui vieillit n'est-elle pas de se situer dans l'instant entre ce qui n'est plus possible et ce qui l'est encore? »

Marcel Eck

« Si la jeunesse est l'avenir de l'homme, la vieillesse en est la gardienne. »

Guy Ericx

« En Afrique, tout vieillard qui meurt est une bibliothèque qui se consume. »

Amadou-Hampate Ba

« La sagesse des vieillards, c'est une grande erreur, ce n'est pas plus sages qu'ils deviennent, c'est plus prudents. »

Ernest Hemingway

« L'homme sage mûrit et ne vieillit pas. »

Victor Hugo

« Nul homme sage ne souhaite jamais être plus jeune. »

Jonathan Swift

## Francine Du Sault

Membre votant du Conseil des aînés



PRÉSENTATION  
D'UN MEMBRE VOTANT

En août 2005, j'ai eu ce privilège d'être nommée au Conseil des aînés. Ce fut pour moi une découverte fort intéressante même si je connaissais déjà l'existence et l'engagement de l'organisme. J'ignorais, comme bien des gens, la situation très réelle de nos aînés. Je suis très heureuse de participer à ce processus continu d'analyse et d'étude des besoins et de recherche de solutions concrètes. J'espère apporter humblement une contribution valable à l'avancement de la cause de nos aînés que nous aimons beaucoup.

Née à Rivière-du-Loup, j'y ai fait mes études d'infirmière et j'ai obtenu ensuite un diplôme de l'Université de Montréal en sciences infirmières avec une spécialité à l'Institut de Cardiologie de Montréal.

Ma carrière a débuté à l'Hôtel-Dieu de Québec comme institutrice clinique auprès des étudiantes, jusqu'à la naissance de mes trois enfants.

En 1980, c'est à l'hôpital Jeffery Hale que j'ai repris mon métier et mis mes études et mon expérience au service des départements des soins intensifs et de la salle de réveil (bloc opératoire).

Lors du virage ambulatoire et par un concours de circonstances (cours d'approche à la mort), j'ai été amenée à travailler dans un CHSLD où j'occupe le poste d'assistante infirmière-chef à la Résidence Le Faubourg de Québec.

Ma vie a été parsemée d'implications dans le bénévolat au niveau municipal : pour le Comité organisateur d'échange d'étudiants français de Sillery en Champagne avec Sillery-Québec. Au niveau régional, j'ai prêté mon concours lors d'élections provinciales et fédérales. J'ai également agi comme directrice adjointe à Élections Canada. Sur le plan sociocommunautaire, j'ai œuvré auprès de l'Armée du Salut pour le service d'aide à la famille ainsi qu'à l'intégration au travail des immigrants.

Pour terminer, je tiens à dire qu'au Conseil des aînés, nous formons une fort belle équipe à laquelle je suis fière d'être associée. ▀

**Francine Du Sault**

Conseil des aînés du Québec

.....  
**J'espère  
apporter une  
contribution  
valable à  
l'avancement  
de la cause  
de nos aînés.**

## Margaret C. Kiely

Membre votant du Conseil des aînés



J e suis née à Tacoma, Washington, où j'ai complété la formation me permettant de poursuivre à Montréal, à partir de 1970, mes études supérieures en psychologie clinique. Durant mes études à l'Université de Montréal, j'ai enseigné au Collège Marianapolis et j'ai participé à de nombreuses recherches dirigées par les membres du Mental Hygiene Institute, où l'on mettait l'accent sur la prévention de la maladie mentale. Nous croyions que des efforts supplémentaires devaient être consentis pour venir en aide aux communautés afin que celles-ci puissent, à même leurs ressources, prendre en charge la gestion de la santé mentale, et ce, en collaboration avec des professionnels partageant cette approche. Les études que nous avons réalisées, tant avec des jeunes qu'auprès de personnes âgées, confirmaient ce que nous anticipions, à savoir que la prévention de la maladie mentale au sein de la communauté est réalisable.

C'est à la suite de cette expérience que l'on m'a demandé, en 1972, d'enseigner la psychologie communautaire à l'Université de Montréal. Je ne connaissais pas l'existence d'un tel champ, mais les programmes que je mettais sur pied s'orientaient tous vers cette définition, en concordance avec les évaluations qu'on en faisait, tout en en définissant l'essence. Cette nouvelle discipline faisait ses débuts aux États-Unis en 1968. La combinaison des approches communautaire et clinique ouvrait de nouvelles avenues de recherche en santé mentale. Les multiples définitions de la communauté permettaient aux étudiants d'aborder un grand éventail de sujets : les aspects cognitifs du fonctionnement mature chez les personnes âgées, le sens de la mort au cours des divers cycles de la vie, le deuil et ses effets à long terme, la responsabilité des concitoyens face à la réinsertion de délinquants rééduqués, etc. Les étudiants devaient toujours prendre en considération les effets des influences intergénérationnelles. Ils étaient également encouragés à s'impliquer bénévolement dans la communauté, surtout auprès des aînés, car ils avaient beaucoup à apprendre à leur contact.

.....  
**Les étudiants devaient s'impliquer bénévolement dans la communauté, surtout auprès des aînés, car ils avaient beaucoup à apprendre à leur contact.**

Ma première recherche à l'université était en lien direct avec le sujet qui m'a toujours intéressée : ce que les personnes âgées peuvent nous apprendre sur leur perception de la vie et de la mort, et notamment des survivants de l'Holocauste. Durant ma carrière universitaire, mon appartenance à plusieurs associations traitant de gérontologie m'a permis de diffuser mes recherches et de participer à des discussions où les sujets d'alors sont les mêmes qu'aujourd'hui et revêtent la même importance pour les personnes âgées.

C'est un privilège pour moi d'être invitée à être un membre votant du Conseil des aînés du Québec et ceci me permettra de demeurer impliquée auprès des aînés. Le contact avec les membres est très inspirant pour moi et me permet de participer aux efforts déployés pour influencer nos agences gouvernementales quant à la définition des besoins et des droits, et quant aux ressources nécessaires pour le maintien d'une bonne qualité de vie. J'espère pouvoir m'impliquer davantage auprès des groupes préoccupés par l'interaction entre les générations. La sagesse des aînés ne devrait pas être perdue et le désir d'apprendre et l'enthousiasme des jeunes doivent être entretenus. Le succès que connaît le projet en cours impliquant des collégiens et des aînés mentalement affaiblis laisse peu de doute quant à la possibilité de multiples activités intergénérationnelles positives. ▀

**Margaret C. Kiely**

*Conseil des aînés du Québec*





## Planification stratégique

*Le document de planification stratégique 2006-2010 du Conseil des aînés devrait être déposé à l'Assemblée nationale à la prochaine session parlementaire, au printemps 2007, par la nouvelle ministre responsable des Aînés.*

Adoptée par les membres du Conseil, la planification stratégique propose deux orientations pour les actions et les travaux du Conseil au cours des prochaines années. Ainsi, le Conseil « agira pour valoriser le rôle des personnes âgées dans la société ». De plus, il verra à « promouvoir les droits socioéconomiques des personnes âgées et particulièrement des personnes vulnérables ». À ces orientations, se greffent des axes d'intervention et des objectifs que le Conseil poursuivra pendant les années à venir.

Ce document sera disponible sur le site Internet du Conseil, à l'adresse [www.conseil-des-aines.qc.ca](http://www.conseil-des-aines.qc.ca), dès son dépôt à l'Assemblée nationale. ▀

## Rapport quinquennal du Conseil des aînés

*La loi qui a créé le Conseil des aînés prévoit que celui-ci doit produire, à tous les cinq ans, un rapport sur la mise en œuvre de cette loi. Une commission de l'Assemblée nationale fait l'étude de ce rapport, entend les représentations des organismes intéressés et fait rapport sur l'opportunité de maintenir en vigueur ou, le cas échéant, de modifier la loi.*

Le Conseil avait déposé à l'Assemblée nationale, à l'automne 2004, le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004*. La Commission de la culture, qui a le mandat d'étudier le rapport et d'entendre les organismes intéressés, devait au départ se réunir en février 2005. Cette date fut toutefois reportée à plusieurs reprises. C'est finalement en février 2007 que la Commission de la culture a été convoquée pour l'étude du rapport. Le Conseil a donc présenté à cette commission son *Mémoire concernant le Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004*. D'autres organismes ont également fait des représentations devant la Commission.

Les deux documents mentionnés ci-dessus sont disponibles sur le site Internet du Conseil à l'adresse [www.conseil-des-aines.qc.ca](http://www.conseil-des-aines.qc.ca). ▀

## Nouvelle nomination au Conseil des aînés

*Le 15 novembre dernier, le Conseil des ministres a procédé à la nomination d'un nouveau membre votant du Conseil des aînés afin de combler un poste vacant.*

Le Conseil est donc heureux d'accueillir M<sup>me</sup> Madeleine Bélanger (région de l'Estrie), convaincu que son apport tout au long de son mandat, conjugué à celui des autres membres en place, constituera une contribution précieuse pour guider les actions et la réalisation de la mission du Conseil des aînés. ▀

## Rencontres des grandes associations d'aînés et de retraités

*Les grandes associations d'aînés et de retraités se sont réunies à Québec le 25 octobre et le 28 février derniers. Ce regroupement, mis sur pied à l'initiative du Conseil, vise à échanger de l'information, à favoriser la concertation entre les groupes d'aînés et à développer des positions communes, s'il y a lieu. On constate l'intérêt pour ce regroupement, car les associations participantes, de 8 qu'elles étaient au départ, sont maintenant au nombre de 12.*

La rencontre du 25 octobre en fut principalement une d'information. Ainsi, un représentant de Revenu Québec a fait une présentation sur les modifications apportées au programme du crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée, tant lors du discours sur le budget que lors de la déclaration du ministre des Finances d'octobre 2006. Les agents de renseignements de Revenu Québec ont été sensibilisés aux particularités de ce dossier et sont disponibles pour donner aux aînés toutes les précisions et renseignements nécessaires.

Par ailleurs, des représentants de la Chambre des notaires ont fait part d'un projet en cours avec le Conseil des aînés. Ce projet comprend un sondage visant à connaître les besoins et les préoccupations des aînés ainsi que la tenue de rencontres d'information pour les aînés. Ce projet est exposé plus en détail à la page suivante.

Le président du Conseil a fait part aux personnes présentes d'un projet d'états généraux des aînés du Québec qui pourraient avoir lieu en 2009. Il mentionne également la tenue d'un Forum sur le remboursement de la dette, les 27 et 28 avril 2007, organisé par le Conseil permanent de la jeunesse, en collaboration avec le Conseil des aînés, réunissant à la fois des aînés et des personnes plus jeunes.

La rencontre du 28 février a permis de faire le point sur les différents dossiers en cours, tels celui du projet avec la Chambre des notaires et le Forum sur le remboursement de la dette. M. Lalande en a profité pour donner un aperçu de l'avancement des travaux sur les états généraux, *Les âges dans tous leurs états ... généraux*. Enfin, les personnes présentes se sont entendues sur la date d'une prochaine rencontre qui se tiendra à la fin du mois de juin. ▀

.....  
**La tenue d'un Forum sur le remboursement de la dette, organisé par le Conseil permanent de la jeunesse, en collaboration avec le Conseil des aînés...**

## Collaboration du Conseil des aînés avec la Chambre des notaires du Québec

*En septembre dernier, à la demande de la Chambre des notaires, le Conseil des aînés acceptait de collaborer à un projet visant la diffusion d'informations concernant divers services offerts par les notaires et s'adressant de façon particulière aux aînés. Le projet comprenait deux phases.*

La première phase consistait à mesurer les besoins des aînés en matière de services juridiques. De plus, cette recherche permettait de vérifier certaines spécificités des aînés quant à leur niveau de bonheur et d'inquiétude, leurs occupations, leur retraite et leur perception des notaires ainsi que leur présence dans leur environnement.

Pour ce faire, la Chambre des notaires et le Conseil des aînés ont mandaté la firme de sondages Ipsos Descarie pour effectuer un sondage auprès de personnes âgées de 55 ans ou plus et provenant de diverses régions du Québec. À l'aide d'un questionnaire d'une durée moyenne de 18 minutes, les sondeurs ont interrogé 1 010 personnes sur les sujets énumérés.

### Les principaux résultats du sondage révèlent que :

- ▮ 80 % des Québécois de 55 ans ou plus se disent heureux.
- ▮ La santé et la perte d'autonomie sont les éléments qui inquiètent le plus les gens de 55 ans ou plus même si, globalement, le niveau d'inquiétude n'est pas très élevé.
- ▮ 9 % des personnes de 65 ans ou plus occupent un emploi, généralement à temps partiel, ce qui représente environ 100 000 travailleurs. Environ le quart des retraités qui n'occupent pas d'emploi souhaiteraient le faire, ce qui représente environ 240 000 travailleurs potentiels.
- ▮ 18 % des 55 ans ou plus sont des aidants naturels, ce qui représente environ 360 000 personnes qui consacrent en moyenne 7 heures par semaine aux soins qu'ils prodiguent. Cela représente environ 2 500 000 heures de travail à chaque semaine au Québec.
- ▮ Le niveau de confiance des 55 ans ou plus à l'égard des notaires est exceptionnellement élevé, semblable à celui exprimé à l'égard des médecins.
- ▮ La presque totalité des personnes de 55 ans ou plus feraient confiance à un notaire pour rédiger leur testament, un testament de fin de vie, un mandat en cas d'inaptitude et pour protéger leur patrimoine.

La deuxième phase qui a été entreprise en novembre dernier prévoit que des séances d'information s'adressant spécifiquement aux personnes âgées se tiendront dans l'ensemble des régions du Québec. Pour ce faire, la Chambre des notaires a mobilisé plus de 300 notaires qui se rendent disponibles pour rencontrer des groupes d'aînés afin de leur expliquer les divers services qu'ils offrent, que ce soit en matière de testament, de mandat en cas d'inaptitude, de dons d'organes, de testament de fin de vie, etc.

Ces présentations d'une durée de 20 à 30 minutes sont suivies d'une période de questions où les notaires répondent aux préoccupations des aînés en matière de services juridiques.

Afin de faciliter la démarche, la Chambre des notaires et le Conseil des aînés ont obtenu la collaboration de l'ensemble des 17 Tables régionales de concertation des aînés. Par conséquent, les personnes et les groupes qui désirent participer à une séance d'information doivent communiquer avec leur Table régionale de concertation. Ces séances sont offertes tout à fait gratuitement.

Nous vous invitons donc à communiquer avec votre Table régionale le plus tôt possible afin de bénéficier des informations de premier plan qui vous seront offertes par un notaire de votre région. ▮

.....  
**Les notaires  
répondent aux  
préoccupations  
des aînés en  
matière de  
services  
juridiques.**



## Le Conseil des aînés visite des projets novateurs d'habitations résidentielles

*Face au défi du vieillissement de la population et de ses conséquences sur la demande de services d'hébergement et de soins de longue durée, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis sur pied, en 2003, le programme de subventions « Pour un nouveau partenariat au service des aînés – Projets novateurs ». Ce programme consiste à développer, en partenariat public-privé, de nouvelles formules d'habitation résidentielles dans lesquelles les personnes âgées en perte d'autonomie recevraient les services sociosanitaires requis par leur condition. Ainsi, le recours à l'hébergement en CHSLD deviendrait le dernier choix pour les personnes qui en ont le plus besoin sur le plan clinique.*

Depuis 2004, 31 projets ont été mis de l'avant dans quinze régions du Québec. Parmi les 509 places créées, 413 sont exclusivement destinées aux personnes âgées en perte d'autonomie. Les subventions accordées aux établissements publics permettent d'assurer les services de santé et les services sociaux. Les différents partenaires (offices municipaux d'habitation, résidences privées à but lucratif, organismes communautaires ou coopératives de services à domicile) sont responsables du financement, de l'entretien des infrastructures de même que de la gestion du gîte, du couvert et des services connexes (gestion des immeubles, alimentation, buanderie, entretien ménager, loisirs, distribution et conservation des médicaments, surveillance, transport accompagnement, etc.).

Le rapport d'évaluation du MSSS n'est attendu qu'en mars 2008. Dans le cadre de la réalisation d'un état de situation sur les milieux de vie substitutifs pour les aînés en perte d'autonomie, le Conseil a visité cinq projets novateurs au cours de l'automne 2006. Les projets retenus sont représentatifs de la variété des modèles (type de milieu de vie, milieu géographique, coût des services et profil de la clientèle).

Les rencontres avec la clientèle et les différents partenaires associés à chacun des projets ont permis d'établir certains constats par rapport à l'expérimentation de ces nouvelles formules d'habitation résidentielles.

De l'un, plusieurs projets semblent comporter des restrictions au regard de la clientèle admissible. Dans certains projets, la clientèle avec des déficits cognitifs n'est pas admissible ou doit être relocalisée lorsque ceux-ci apparaissent ou lorsque l'état de la personne nécessite des soins sous-cutanés qui ne peuvent être offerts sur place. Ainsi, les objectifs visés au départ semblent partiellement atteints. Pour être une véritable solution alternative à l'hébergement en CHSLD, qui accepte tous types de clientèles, ces nouvelles formules doivent non seulement offrir une réponse adaptée aux besoins des résidents, mais aussi être en mesure de s'adapter à l'évolution de leurs besoins pour leur permettre d'y demeurer jusqu'en fin de vie.

La couverture des services connexes offerts est variable d'un milieu à l'autre. Outre ses dépenses personnelles, téléphone et câble, l'usager doit assumer les frais de gîte et de couvert ainsi que les services connexes. Dans les projets visités, ceux-ci se situaient entre 500 \$/mois dans un HLM et 1 175 \$/mois dans une résidence privée avec services à but lucratif. De plus, dans certains projets, les frais pour les aides techniques, les culottes d'incontinence, la contribution au Régime d'assurance médicaments et autres besoins spéciaux ne sont pas couverts. On y dessert pourtant une clientèle qui aurait nécessité un hébergement en CHSLD sans pour autant lui assurer la même couverture de services. Dans les projets novateurs, la clientèle reçoit les services dont elle a besoin, mais cela lui coûte parfois plus cher que si elle avait été hébergée en CHSLD.

Les rencontres ont également laissé voir des limites sur le plan financier. Les projets gérés par des organismes sans but lucratif (OSBL) ou des habitations à loyer modique (HLM) s'adressent à une clientèle bénéficiant de ressources financières limitées pour ne pas dire une clientèle pauvre. L'accès y est régi par des critères financiers. Or, les projets novateurs ne doivent pas viser principalement une clientèle à faible revenu mais toute la clientèle en perte d'autonomie liée au vieillissement sans égard au revenu.

Dans le cas des résidences privées à but lucratif, des ententes et des prix « plafond » ont été établis entre le promoteur privé et l'établissement public afin d'offrir un loyer comparable aux autres types de milieux de vie substitutifs. Dans les projets visités, le coût du gîte et couvert est inférieur à la contribution exigée pour une personne hébergée dans une chambre privée en CHSLD (1 527,60 \$). Selon certains promoteurs, les coûts fixés ne permettent pas la viabilité à long terme. Cette limite financière est non négligeable du fait que la majorité des résidences privées pour personnes âgées sont à but lucratif et qu'elles doivent obtenir un bénéfice pour demeurer en affaires. Le partenariat avec le privé dans le développement de formules alternatives à l'hébergement peut sûrement être possible, dans la mesure où les conditions gagnantes sont réunies et que tant la clientèle que les différents partenaires y trouvent leur compte.

Quoiqu'elles constituent une piste intéressante, les nouvelles formules alternatives à l'hébergement sont encore peu développées et, de par leurs limites, elles ne peuvent actuellement répondre qu'à une infime partie des besoins. De plus, on y constate de l'iniquité pour un même profil de clientèle aux plans de l'accès, de la couverture de services et des coûts qui sont différents d'un projet à l'autre de même que par rapport aux services à domicile et à l'hébergement en CHSLD.

Il sera donc nécessaire d'exercer un suivi rigoureux du développement des projets novateurs afin que les nouvelles formules répondent adéquatement aux besoins des personnes qu'elles hébergent et à l'évolution de leurs besoins. ■



## Réunion de représentants des Conseils des aînés national, provinciaux et territoriaux

Le 26 octobre dernier, se tenait à Québec une réunion de représentants des Conseils des aînés national, provinciaux et territoriaux. La rencontre a réuni les présidents et présidentes de plusieurs provinces et territoires ainsi que de nombreux membres du Conseil consultatif national sur le troisième âge (CCNTA). La réunion des conseils a lieu sur une base annuelle, mais c'était la première fois que les membres du CCNTA se joignaient au groupe.

À la suite de la rencontre, le groupe a émis un communiqué de presse exposant les priorités des conseils consultatifs des aînés. Une de ces priorités touche le continuum des soins aux aînés comprenant un large éventail de services, dont notamment les soins de santé, les services à domicile et dans la communauté, les soins palliatifs, les soins à long terme pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Une autre priorité concerne le concept du vieillissement en santé, à savoir la promotion et la protection de la santé, la prévention des chutes, les problèmes de poids et de nutrition, etc.

Les conseils appellent également aux gouvernements l'urgence de se préparer à la croissance importante du nombre de personnes âgées au cours des prochaines décennies. Le groupe souligne enfin l'importance de l'apport socioéconomique des aînés ainsi que leur désir de contribuer par leurs connaissances et leurs expériences au mieux-être de la société. ▢



.....  
**L'accès à des modes  
 de transport adapté pour  
 assurer le maintien  
 de l'autonomie.**

## Transport, mobilité et vieillissement de la population

La 11<sup>e</sup> Conférence internationale sur la mobilité et le transport des personnes âgées ou à mobilité réduite (COMOTRED) 2007 aura lieu au Palais des congrès de Montréal, du 18 au 21 juin prochain. La conférence, jumelée à une exposition ouverte au grand public, regroupera des chercheurs et des décideurs du monde entier.

Cette conférence interpelle autant les différents acteurs du domaine du transport que les personnes ayant des incapacités fonctionnelles limitant leur mobilité, liées à un handicap physique ou en raison du vieillissement. Avec le vieillissement accéléré de la population canadienne, l'accès à des modes de transport adapté constitue la pierre angulaire pour assurer et favoriser le maintien de l'autonomie de l'ensemble des citoyens. En effet, la forte progression prévisible du nombre et de la proportion de personnes âgées de 75 ans ou plus dans nos sociétés industrialisées, impose l'innovation et l'adaptation des modes de transport. C'est dans ce groupe d'âge que la plupart des problèmes de santé sont susceptibles d'entraîner une perte d'autonomie, notamment une diminution ou une perte de la mobilité, d'où l'importance d'assurer une accessibilité universelle aux différents modes de transport.

Ainsi, les différents modes de transport, qu'il s'agisse du transport public, en commun ou collectif tels que l'autobus, le métro, le taxibus ou le train, ou encore du transport par véhicule privé ou personnel, comme le taxi et l'automobile, sans oublier, bien sûr, le transport adapté et l'adaptation des véhicules personnels, seront l'objet de nombreuses présentations issues de différentes expériences à travers le monde quant à leur accessibilité et à leur diversité.

Les infrastructures entourant ces différents modes de transport, et sans lesquelles l'accessibilité ne peut être assurée, sont également au cœur des préoccupations exposées dans le cadre de cette conférence. Ainsi, les rampes d'accès, la lisibilité et la clarté de la signalisation, le marquage de la chaussée et l'éclairage sont des exemples des sujets qui sont également abordés dans le cadre d'expériences internationales.

Enfin, la sécurité, tant sur le plan de l'accessibilité que de l'utilisation des différents modes de transport et d'infrastructures, fait aussi partie intégrante de la conférence. Ce paramètre est exploré à travers différents sujets comme la mesure des incapacités et de la mobilité, l'habileté à la conduite automobile, les accès piétonniers, les nouvelles technologies, l'adaptation des véhicules, etc.

Cette conférence permettra de faire le point sur l'évolution du secteur du transport et de la mobilité sur le plan international mais saura aussi, sans nul doute, contribuer à la mise en place de solutions d'avenir pour améliorer l'accessibilité du système de transport canadien et faire ainsi face aux défis liés au vieillissement des populations. Pour en savoir plus, consulter le site Web de la conférence à l'adresse suivante : [www.tc.gc.ca/comotred2007](http://www.tc.gc.ca/comotred2007). ▢

# Une réflexion sur nos impôts

**Voilà que se termine une autre saison d'impôts. Ce devoir qui incombe à tous les citoyens est devenu une véritable corvée! En principe, les impôts constituent le prélèvement par le gouvernement d'un certain montant sur les revenus annuels, montant qu'il « redistribue » sous forme de services permettant le développement économique, social et culturel de la société québécoise.**

**Claude Durand**, *membre votant du Conseil des aînés*

Depuis plus de cinquante ans maintenant, nous devons nous familiariser avec toute la panoplie des crédits d'impôt remboursables et non remboursables, ce qui est ambigu lorsqu'on connaît la définition du mot « crédit », applicable contre le débit à défaut de le rembourser.

Actuellement, la Loi sur l'impôt comporte plus de 2 000 pages et contient d'innombrables descriptions et cas de dépenses fiscales et de crédits d'impôt. Ces mesures, coûteuses pour l'État, sont d'une complexité effarante pour le contribuable aux prises avec sa propre déclaration de revenus.

Pour simplement parvenir à connaître son montant d'impôt à payer, le citoyen doit se débattre avec plus de 52 tableaux, 26 exemptions et 25 taux différents, ce qui nous éloigne considérablement de l'objectif premier du législateur. Pourquoi, de nos jours, la majorité des contribuables doivent-ils s'adresser à un spécialiste, voire un fiscaliste, pour parvenir à remplir leur déclaration de revenus? Est-ce tout à fait normal dans une société qui se dit à l'avant-garde?

Dans cette réflexion, je m'attarderai un peu plus sur la situation des personnes âgées que je représente auprès du Conseil. Un certain nombre de ces personnes disposeraient d'un revenu situé sous le seuil de la pauvreté. Cette situation déplorable ne peut pas nous laisser insensibles.

Or, le système d'imposition actuel comporte certains programmes d'assistance auxquels on reproche leur iniquité. L'adoption d'un système allégé constituerait une piste de solution avantageuse pour les personnes concernées.

Il serait sûrement possible, dans un premier temps, de simplifier les déclarations de revenus des contribuables de 65 ans ou plus, en révisant le taux d'imposition pour le rendre plus équitable. Certaines données montrent que la contribution à l'impôt du Québec des personnes âgées est plus élevée que celle de l'ensemble des contribuables. Est-ce justifié?



En tant qu'aînés, nous acceptons de participer au bon fonctionnement de la société, mais d'une manière juste et équitable, de la même façon que tous les autres citoyens.

Prenons pour exemple le crédit de 440 \$ octroyé par le ministère du Revenu du Québec aux personnes de 65 ans ou plus et le crédit de 200 \$ pour revenu de retraite. Notons que ces deux crédits font baisser de 3 % tous les revenus situés au-dessus de la barre des 28 030 \$. De plus, en tant que crédits non remboursables, ils ne sont pas accessibles en totalité aux personnes touchant des revenus inférieurs à 17 075 \$.

Devant cet état de fait, diverses associations d'aînés, en ce début d'année 2007, veulent former un front commun pour inciter le ministère du Revenu, d'une part, à procéder à un **allègement de la déclaration de revenus des personnes à**

**partir de 65 ans** et, d'autre part, à corriger les iniquités actuelles en prévoyant, entre autres :

- 1 d'accorder le même crédit à tous;
- 2 d'accorder un crédit spécial aux personnes vivant seules;
- 3 de rendre les crédits remboursables;
- 4 d'appliquer le même taux pour tous;
- 5 d'intégrer les remboursements de la TVQ et des impôts fonciers au crédit de base;
- 6 de proposer une solution plus équitable concernant la cotisation pour l'assurance médicaments.

Pour terminer, je vous invite à soumettre vos commentaires par courriel sur le site suivant :

[www.justicefiscale.org](http://www.justicefiscale.org)



# Position du Conseil des aînés

## *au sujet du Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées*

**Le Conseil des aînés qui a collaboré de multiples façons à l'évolution du dossier concernant la certification des résidences privées avec services pour aînés (résidences pour personnes âgées) s'est dit globalement favorable au règlement d'application adopté en décembre 2006 par l'Assemblée nationale.**

**Le Conseil avait déjà fait savoir au ministre de la Santé et des Services sociaux son appréciation d'avoir introduit dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux l'obligation, pour toute résidence pour personnes âgées, d'obtenir une certification pour exercer ses activités.**

Le présent règlement démontre une volonté d'améliorer le fonctionnement de cette ressource essentielle au maintien de la qualité de vie des aînés, principalement ceux présentant une perte d'autonomie.

Le Conseil se dit satisfait de la très grande majorité des aspects considérés et spécialement ceux qui touchent la liberté de visite, l'usage très restreint et encadré de moyens de contrôle du résident en situation d'urgence et l'autoadministration des médicaments. Bien qu'il soit satisfait du point décrivant la démarche à suivre lorsque les besoins du résident dépassent la capacité de service de la résidence, il se demande si cette démarche ne pourrait pas être également étendue au centre de santé et de services sociaux (CSSS).

Le Conseil se dit aussi très heureux de l'inclusion au règlement des articles 24 et 25 démontrant que le respect de critères sociosanitaires n'est pas le seul élément à considérer dans l'opération d'une résidence, mais que l'adéquation des normes de construction, l'utilisation et la conservation des aliments, l'application des règlements municipaux en matière de salubrité et de sécurité ainsi qu'une assurance responsabilité sont également des aspects considérés avant l'émission d'une certification.

Il apparaît par ailleurs au Conseil que certaines mesures risquent d'alourdir l'organisation des services en résidence, ce qui peut avoir comme résultat de donner un caractère institutionnel à la résidence et de diminuer d'autant son caractère familial. C'est ainsi que les articles obligeant la création d'un dossier de résident et le suivi de guides d'intervention, bien que ces mesures ne soient pas préjudiciables et puissent être fort utiles, donnent tout de même un caractère plus institutionnel au fonctionnement de la résidence.

.....  
**Le Conseil  
tient toutefois  
à rappeler que  
le véritable  
test de réussite  
reposera  
essentiellement  
sur la qualité  
et l'efficacité  
de la mise en  
application  
de la loi.**

Certains éléments apparaissent par ailleurs plus complexes à appliquer ou à vérifier car si, lors de la visite, la résidence ne répond pas aux exigences, le délai pour s'y conformer peut être important compte tenu de la nécessité de faire intervenir des ressources extérieures sur les plans de la formation ou de la supervision.

Le Conseil a été informé qu'un seul organisme sera autorisé à effectuer la démarche d'évaluation de la conformité des critères sociosanitaires, à savoir le Conseil québécois de l'agrément. Il est tout à fait en accord avec cette décision qui permettra une démarche uniforme à la grandeur du Québec et évitera de créer des biais opérationnels. Le mécanisme de certification devra être suffisamment souple pour s'adapter aux multiples particularités que les évaluateurs rencontreront tout au

long de la démarche, tout en permettant de maintenir l'objectif de l'amélioration des services destinés à la clientèle et le respect des critères retenus. Le tout dans le respect du milieu et de la capacité des propriétaires de résidences de payer les coûts que cette démarche peut représenter.

Si le Conseil considère comme très satisfaisant le chemin parcouru dans le processus législatif et réglementaire de certification des résidences pour personnes âgées, il tient toutefois à rappeler que le véritable test de réussite reposera essentiellement sur la qualité et l'efficacité de la mise en application de la loi. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) devra suivre de près le déroulement de la démarche afin que le tout se réalise de façon harmonieuse en respectant les objectifs visés et les échéanciers prévus. Il faut par ailleurs se rappeler que la certification de la résidence est reconnue et accordée par l'Agence régionale de santé et de services sociaux. Le MSSS pourra par conséquent intervenir à cette étape s'il constate des dysfonctionnements dans le processus. n



# La Conférence des Tables

**La Conférence est le regroupement des dix-sept Tables régionales de concertation des aînés mises sur pied en 1999 à l'occasion des travaux du « Bureau québécois de l'année internationale des personnes âgées » et durant les années subséquentes. Les Tables sont présentes dans toutes les régions du Québec et reçoivent, depuis le début, un financement récurrent du gouvernement.**

## **Raymond Gervais**

*Président de la Conférence des Tables de concertation des aînés du Québec*

Dans le protocole qui lie les Tables, le gouvernement a précisé que le rôle des Tables sera d'animer le milieu des aînés afin de les aider à jouer leur rôle de citoyens à part entière et d'acteurs dynamiques dans le développement de leur région. De plus, elles devraient servir de point de référence pour tous les ministères et organismes pour les consultations qu'ils entendent mener dans les régions. À ce titre, les Tables sont présentes et opérationnelles dans tout le Québec.

La Conférence fut mise sur pied en avril 2004 et incorporée en août de la même année. Les raisons principales qui ont motivé sa création sont les suivantes : le nombre de dossiers provinciaux et nationaux exigeant une concertation à plus grande échelle, la nécessité pour les Tables et les gouvernements d'avoir un canal de communication avec les aînés québécois et le besoin d'avoir une entité qui puisse s'exprimer au nom des aînés québécois.

Au-delà des éléments de sa mission, la Conférence soutient les actions des Tables régionales dans la réalisation de leurs objectifs, encourage les initiatives qui favorisent la prise en charge par les personnes âgées de leur mieux-être et suscite l'émergence de solutions aux problèmes et aux difficultés que rencontrent les aînés et les retraités du Québec.

La Conférence a un lien privilégié avec le Conseil des aînés. Celui-ci a reçu du gouvernement le mandat d'animer et de dynamiser les Tables régionales de concertation des aînés du Québec en organisant des rencontres

annuelles leur permettant de réaliser leurs missions respectives. En retour, la Conférence aide le Conseil à remplir sa mission et l'assiste dans ses interventions et consultations en région.

La Conférence se doit, dans le respect de l'autonomie de chacune des Tables régionales, d'être à l'écoute de chacune d'elles, de les aider dans la réalisation de leur mandat et de les assister dans le développement de liens de communication entre les personnes âgées et les intervenants du milieu des aînés.

Pour faciliter la concertation entre les Tables, leur représentation auprès de divers organismes provinciaux et nationaux et la formulation des différentes orientations, la Conférence s'est donné un Comité exécutif de cinq membres :

- ✎ **Raymond Gervais** (Capitale-Nationale), président
- ✎ **Henri Gervais** (Île-de-Montréal) vice-président
- ✎ **Claude Plouffe** (Outaouais), vice-président
- ✎ **Jean-Guy St-Gelais** (Estrie), secrétaire
- ✎ **Bertrand Voyer** (Bas-Saint-Laurent), trésorier.

La Conférence se veut un organisme au service des Tables régionales et des aînés.



## **Réseau Entre-Aidants**

Le Réseau Entre-Aidants est un programme gratuit, bilingue et confidentiel, qui permet de rassembler des aidants d'un bout à l'autre du Québec au moyen de téléconférences. Grâce à cet outil de communication, les aidants peuvent participer à des ateliers, à des séances d'information, à des groupes de soutien et à des discussions, couvrant une variété de thèmes. Ils peuvent ainsi partager expertise et renseignements.

Le Réseau Entre-Aidants c'est aussi une ligne info-références. La ligne info permet aux proches-aidants et à leur famille d'obtenir le soutien et les ressources dont ils ont désespérément besoin. On peut rejoindre la ligne info-aide au 514 485-7374 ou sans frais au 1 866 396-AIDE. n